

ASSOCIATION GLANE REGION (AGR)

Rapport à l'assemblée des délégués du 21 mai 2026

Préavis de la commission financière sur les comptes 2025

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs les délégué(e)s

Conformément aux dispositions de Loi sur Finances Communales, nous avons examiné le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2025 établi à l'intention de l'assemblée des délégués des communes, ainsi que les comptes et le message aux comptes.

Dans son rapport du 24 avril 2026, la Fiduciaire V. Scaiola conclut que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi. L'organe de révision recommande à l'assemblée des délégués l'approbation des comptes 2025. La commission financière n'a aucun commentaire à émettre sur le rapport de l'organe de révision.

Nous avons également pu avoir tous les éclaircissements nécessaires de la part de Mme Casalderrey concernant les comptes et nous n'avons pas d'observations particulières les concernant. La commission financière recommande à l'assemblée des délégués d'accepter les comptes tels que présentés.

Au sujet de la proposition d'affectation du résultat, présentée à la section 4 du message aux comptes 2025, la commission financière ne formule aucune réserve et préavis à l'assemblée des membres d'accepter cette affectation de 30'000 CHF.

Nous remercions les membres du comité de direction et tout particulièrement Mme Laura Casalderrey et M. Richo pour tout le travail accompli, ainsi que la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat.

Romont, le 18 mai 2026

Commission financière de l'AGR

Julien Ronce
Président



Patrice Beaud
Secrétaire



Philippe Bertone
Membre

